



Mairie de SAINT-ANDRE-LE-COQ

Département du
Puy-de-Dôme
Arrondissement de Riom
Canton de Maringues

Membre de la Communauté de Communes "Plaine Limagne"

Code postal: 63310
Tél: 04.70.58.90.26.
E-Mail : mairie.saintandre63@wanadoo.fr

INFOS – 2021/ 05



Les directives sanitaires n'ayant pour l'instant pas changé, la cérémonie du 08 Mai sera identique à celle de l'année dernière : un bouquet sera déposé au Monument aux Morts par Mr le Maire.

Pour l'instant, **le secrétariat de Mairie est accessible uniquement sur rendez-vous** auprès de Valérie SEGUIN au 04.70.58.90.26 (aux horaires habituels d'ouverture de la Mairie) : Mardi de 14H00 à 18H00, jeudi et samedi de 9H30 à 12H00 et vendredi de 14H00 à 16H30. Par ailleurs, l'accueil téléphonique est assuré aux heures de travail habituelles de Valérie SEGUIN.



Le secrétariat de Mairie sera fermé du **Lundi 10 Mai au Samedi 15 Mai 2021**.



RAPPEL-Nuisances sonores : en application de l'arrêté préfectoral du 26 avril 1991 portant sur la réglementation des bruits de voisinage dans le Puy-de-Dôme et afin de préserver la tranquillité des habitants, les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que **tondeuses à gazon**, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- ✓ Les jours ouvrables de 8H00 à 20H00,
- ✓ Les samedis de 9H00 à 19H00,
- ✓ Tolérés les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.



Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens (qui ne doivent pas divaguer), sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter **une gêne pour le voisinage**, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Si vous trouvez un animal sur le territoire de la commune, merci d'avertir le Maire ou les Adjointes **avant de le remettre au refuge de la SPA.**

TELEPHONIE : la fibre arrive à Pagnant et St André (le Cohat ce sera pour plus tard ???)

Mr ROUSSEAU (Orange-France Télécom) sera présent sur la commune cette semaine pour le raccordement gratuit à la fibre optique. Contact : 06.62.59.80.52 pour rendez-vous ou renseignement.



Voici les rues (totalité ou partiellement) concernées pour l'instant :

- + Pagnant : Route de Maringues-Route des Places-Chemin du Pra consul-Rue du Garboulot-Rue de la Fontfreide-Rue du Pêcher-Impasse du Pêcher-Chemin des Bêches,
- + Saint-André : Rue de la Petite Fontaine-Rue des Chardonnetts-Rue du Chochady-Rue des Pigeonniers-Rue du Champ La Font-Place de la Mairie-Rue de la Maison Neuve-Route du Cohat-Rue du Chancel-Impasse du Chancel-Rue de la Poste-Rue de la Bascule-Route de Pagnant.



Nouvelles consignes de tri à partir du 1^{er} mai 2021 (dans vos boîtes aux lettres). **Merci de les appliquer.**

Les élections régionales et départementales se dérouleront les 20 et 27 juin 2021.

Afin de permettre aux personnes qui souhaitent de s'inscrire sur les listes électorales, **une permanence (sans rendez-vous) aura lieu en Mairie le Vendredi 14 mai 2021 de 9H00 à 11H00.**



Bien cordialement.

**Le Maire,
Dominique BUSSON**

Mairie : 1, Place de la Mairie 63310 Saint-André-le-Coq Tél. 04.70.58.90.26 - Courriel : mairie.saintandre63@wanadoo.fr - Secrétariat ouvert au public les jeudis et samedis de 9h30 à 12h, le mardi de 14h à 18h et le vendredi de 14h à 16h30. - Permanence du Maire les samedis de 9h30 à 12h ou sur rendez-vous (tél. fax 04.70.58.94.27 ou portable (06.83.81.08.59)